

**RÉPONSE À L'APPEL À COMMENTAIRES :**  
**CONTRER LA DÉSINFORMATION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE**  
**L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES**  
**PAR LE BUREAU DU HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME**

Soumise par la Section des archives et des droits de l'homme, Conseil international des archives

18 avril 2022

Le Conseil international des Archives (ICA), association internationale créée en 1948 pour promouvoir le développement des archives, dotée d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO dans le domaine des archives et du patrimoine documentaire, salue l'initiative du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme d'examiner l'impact de la désinformation et les moyens de la contrer afin de protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le Conseil international des archives, informé par le travail de sa Section Archives et droits de l'homme, est heureux de donner son avis sur ce sujet important, qui touche au cœur du travail des archives.

La Déclaration universelle sur les archives, élaborée par le Conseil international des archives et adoptée par l'UNESCO le 10 novembre 2011<sup>1</sup>, souligne l'importance des archives en tant que cœur de l'information factuelle et leur qualité "de témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et de reflet de l'évolution des sociétés". Les archives, correctement gérées et rendues accessibles à tous, "contribuent à la promotion d'une citoyenneté responsable" et au respect des droits de l'homme.

La désinformation affecte les droits humains et est fréquemment utilisée pour dissimuler des violations des droits humains, parfois en occultant les faits (totalement ou partiellement), d'autres fois en les déformant ou en causant de graves problèmes aux personnes qui ont subi des violations des droits humains. L'accès aux archives pour combattre la désinformation est nécessaire, qu'il s'agisse d'archives gouvernementales, commerciales, religieuses ou d'autres archives non gouvernementales. Voici quelques exemples :

- Un rapport publié en 2021 par une commission d'enquête établie par le gouvernement de la *Republika Srpska* de Bosnie indique que les milliers de Bosniaques tués à Srebrenica comprenaient "2 500 à 3 000 prisonniers militaires" et seulement "quelques centaines de civils de sexe masculin", et accuse "le Tribunal pénal international des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie d'avoir organisé des procès politiquement biaisés contre des dirigeants politiques et militaires serbes de Bosnie et d'avoir qualifié à tort les massacres de Srebrenica de génocide". BIRN, un réseau d'organisations non gouvernementales locales qui promeut la

---

<sup>1</sup> [https://www.ica.org/sites/default/files/20190510\\_ica\\_declarationuniverselle\\_en\\_0.pdf](https://www.ica.org/sites/default/files/20190510_ica_declarationuniverselle_en_0.pdf)

liberté d'expression, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques, a répondu à ces propos par un article utilisant des preuves d'archives du TPIY et de la Cour internationale de justice.

- Dans de nombreux pays, des entreprises et des individus agressifs envahissent les terres des peuples autochtones afin d'en extraire les ressources ou de les cultiver. Les registres fonciers indiquant les titres de propriété ou les délimitations des terres des autochtones sont essentiels pour faire prévaloir les efforts visant à chasser les usurpateurs, qui prétendent souvent que la propriété est sans titre. À cet égard, la déclaration de l'ICA Tandanya/Adélaïde, adoptée lors de la conférence d'Adélaïde (2019), appelle les institutions d'archives à soutenir le droit des peuples autochtones à accéder aux informations relatives à leurs droits, conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).
- La localisation des personnes disparues peut être entravée par le manque d'accès aux archives des gouvernements ou des groupes paramilitaires. En réponse, les Archives nationales de la mémoire d'Argentine conservent une banque d'échantillons d'ADN provenant de parents de disparus, et les archives du Comité international de la Croix-Rouge détiennent des enregistrements d'ADN similaires provenant du Chili, ce qui permettra d'identifier les restes découverts à l'avenir et pourra aider à établir un dossier contre les parties qui nient avoir connaissance des disparitions.
- Les abus sexuels commis par des personnes en position d'autorité ont été examinés par les organes d'enquête de l'Église catholique. En utilisant les archives de l'administration ecclésiastique, les revendications des victimes ont été confirmées et les dénégations antérieures de l'Église concernant les violations ont été contrecarrées.
- Les entreprises donnent la meilleure interprétation de l'efficacité des produits. Mais des recherches dans les archives d'entreprises américaines, françaises et néerlandaises ont montré que les grandes compagnies pétrolières savaient dès 1959 que l'utilisation de combustibles fossiles provoquait des effets de serre nuisant au climat, mais qu'elles l'ont caché et nié les faits. Dans une autre affaire, des dossiers sur les tests de produits de l'entreprise pharmaceutique Johnson & Johnson ont été rendus publics. Ils montrent que, dans les années 1960, l'entreprise a payé pour une expérience au cours de laquelle près d'une douzaine d'hommes dans une prison de l'État américain de Pennsylvanie ont été rétribués pour se faire injecter de l'amiante potentiellement cancérigène afin que l'entreprise puisse comparer ses effets sur leur peau à ceux du talc, un composant clé de son produit emblématique pour bébés, qu'elle a continué à commercialiser malgré les plaintes croissantes.

Les gouvernements et les professionnels, dont les archivistes, sont et doivent être engagés dans l'amélioration du sens critique et de l'analyse rationnelle. Ces capacités de critique et d'analyse doivent être stimulées à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans le primaire et le secondaire, et doivent également être des objectifs des politiques, y compris dans le domaine archivistique. Nous notons avec satisfaction que la "Recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales" est en cours de révision, une nouvelle version devant être présentée et approuvée en 2023.

Au nom du Conseil international des archives, dans le but de fournir des informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, l'ICA/SAHR publie mensuellement *SAHR News*, une compilation de "résumés de rapports, de nouvelles, de mises à jour, d'alertes d'action, de couverture médiatique, d'événements à venir, de projets en cours, de rapports de programmes, de ressources, de revues de publications et d'informations liées aux questions des droits de l'homme dans le monde entier"<sup>2</sup>. L'ICA/SAHR promeut également des débats (par exemple les *Tuesday Talks*, le premier mardi de chaque mois), des événements et des publications telles que le volume *Archives and Human Rights*, initiatives qui sont disponibles gratuitement pour toutes les personnes intéressées.

Le Conseil international des archives se tient à votre disposition pour tout autre commentaire ou explication concernant cette demande. Notre contact à cet effet est Vitor Fonseca, président de l'ICA-SAHR : [vitormowlac@gmail.com](mailto:vitormowlac@gmail.com)

---

<sup>2</sup> voir <https://www.ica.org/en/sahr-newsletters>